

Note aux S1 n°13

11 décembre 2023

Tous en grève le mardi 12 décembre ! – Climat scolaire très dégradé… – Protection fonctionnelle, mode d'emploi… – Conseil Syndical Académique – Brèves : Aménagement d'horaires pour raison de santé, Détachement, CFP, Les annonces du MEN.

Tous en grève le mardí 12 décembre!

L'Intersyndicale Académique (SNETAA-FO, CGT Educ'Action, FSU et SNALC) appelle à la grève et à la mobilisation sur Bordeaux ce mardi 12 décembre !

Le Se-Unsa et le Sgen-Cfdt ont finalement décidé de nous rejoindre devant le Rectorat.

Rappelons si besoin qu'il est important d'être en grève ce 12 décembre, évidemment pas pour faire reculer le MEN avec cette seule journée de grève, mais pour dire au Président Macron et à ses 2 ministres que les PLP ne veulent pas de cette réforme des LP! La grève doit être massive, c'est le seul moyen d'établir un véritable rapport de force!

Nous comptons plus que jamais sur vous pour que ce mouvement de grève soit d'ampleur dans tous les lycées professionnel, SEP, EREA et SEGPA!



Tous en grève le mardi <u>12 décembre !</u>



Pour dire NON à la réforme Macron/Grandjean des LP

Non à l'annualisation du service des PLP!

Non à l'augmentation de 50% des PFMP!

Non à une carte des formations professionnelles exclusivement en adéquation avec le tissu économique local!

11h30 : AG à la Bourse du Travail à Bordeaux
14h : Rassemblement devant le Rectorat de Bordeaux
A l'issue de l'audience, manifestation jusqu'à la Place de la Victoire

EM

Climat scolaire très dégradé...

Depuis des années, à chaque fois que nous en avons l'occasion, nous interpellons l'autorité académique sur la dégradation des conditions de travail des personnels et sur l'épuisement moral et physique dont nous font part de nombreux collègues notamment lors de nos visites de LP, SEP, SEGPA & EREA... Vous avez d'ailleurs pu le constater par vous-même si vous avez pris le temps de lire les déclarations que nous faisons systématiquement en préliminaire des différentes instances départementales et académiques.

Après l'assassinat de notre collègue Dominique Bernard, nous avions écrit dans la « Note aux S1 » du 16 octobre ceci : « ... pour notre fédération, la FNEC FP-FO, il faut dès à présent cesser de supprimer des postes, comme le prévoit le gouvernement pour la rentrée prochaine. Nous avons besoin de milliers de postes d'infirmières, de médecins scolaires, d'assistantes sociales, de personnels administratifs, d'enseignants, de PsyEN, de CPE, des équipes de direction au complet. Il faut recourir de nouveau à des maîtres d'internat et surveillants d'externat, titulariser les AED et les AESH et en recruter massivement. Le gouvernement doit cesser de s'en prendre au Statut. Il faut abroger la Loi de Transformation de la Fonction publique et rétablir les CHSCT. Oui, l'heure est au deuil, mais elle est aussi déjà aux revendications pour que les personnels puissent espérer qu'enfin l'horreur ne se reproduira plus ! »... Nous savons que le Président Macron et son gouvernement ne veulent pas entendre le message... Ils ne veulent pas comprendre la situation dans laquelle se trouvent les personnels enseignants... Les suppressions de postes continuent...

La semaine passée à Libourne, au LPO Jean Monnet, de nombreux enseignants ont décidé d'exercer leur droit de retrait suite à une lettre contenant des menaces de mort racistes adressée à une enseignante en particulier, mais aussi à toute la communauté éducative... Les enseignants, pour la plupart, ont refusé de prendre leurs élèves le jour même, notamment pour marquer le coup, mais aussi pour exprimer leur solidarité avec la collèque directement concernée par les menaces... Et leur mobilisation a continué toute la semaine, même si l'autorité académique leur a expliqué qu'ils ne pouvaient pas être considérés en position de droit de retrait, car il n'y avait pas de « danger grave et imminent ». Et en discutant avec les uns et les autres, nous nous sommes rendu compte que pour beaucoup d'entre eux, le traumatisme suite à l'assassinat de Dominique Bernard était toujours très présent… Oui, les collèques qui nous disent par ailleurs avoir tenté d'alerter depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, sur les situations conflictuelles existantes entre élèves et/ou entre communautés d'élèves, ont désormais peur pour leur vie et celles de leurs élèves... Oui, ils voient bien que rien ne se passe pour que la situation évolue positivement... Oui, les collègues réclament des moyens supplémentaires afin de sécuriser davantage leur établissement… Pour pouvoir travailler plus sereinement ! Nous leur avons alors conseillé d'exprimer officiellement cette souffrance au travail créée par ce sentiment de peur de ne pas être en sécurité dans l'établissement, via le dépôt d'une fiche Santé Sécurité au Travail (Fiche SST). C'est le seul moyen d'obliger l'autorité à prendre ses responsabilités. Elle devra répondre à toutes ces fiches (une grosse trentaine déposée à cette heure)!

Aux demandes faites par les collègues, l'autorité académique répond de manière inadaptée, pour ne pas dire qu'elle ne répond pas du tout. Nous avons échangé plusieurs fois avec le DAASEN de la Gironde sur la situation... Et nous nous sommes bien rendu compte, même si nous le savions déjà, que l'autorité académique n'a pas, ou peu, de moyens pour répondre réellement à un tel problème.



En effet, même si elle semble avoir conscience de la sincérité de l'expression des collègues, son premier souci est surtout la reprise des cours. Elle sait qu'elle va devoir rendre des comptes à la hiérarchie et aussi à de nombreux parents d'élèves, même s'il semble que ceux-ci sont nombreux à soutenir les enseignants... Elle a donc mis la pression sur les collègues en leur affirmant que ceux qui n'avaient pas repris leurs élèves à partir du deuxième jour, seraient considérés grévistes.

Cette situation au LPO Jean Monnet montre, si besoin en était, à quel point le climat scolaire est aujourd'hui très dégradé dans nos établissements... D'ailleurs, les élus à la Formation Spécialisée Santé, Sécurité & Conditions de Travail Académique (F3SCTA, ex CHSCTA), semblent décidés à demander à la Rectrice de mettre sur la table cette problématique de climat scolaire... Ce n'est qu'un début, mais voir que les revendications portées depuis plusieurs années par le SNETAA-FO, et par sa fédération, sont enfin entendues au moins par les autres organisations syndicales représentatives, donne de l'espoir et de la force à nos militants.

Au lycée Jean Monnet de Libourne, même si tous les enseignants ont finalement décidé de reprendre les cours dès ce lundi, après que la direction aura fait une intervention auprès de tous les élèves pour expliquer la situation, rien ne sera comme avant... Du moins pendant quelques mois... Nous espérons que les collègues sauront continuer à vivre et à travailler ensemble, quelle que soit la manière dont les uns et les autres ont réagi à la situation... Certains ont préféré reprendre rapidement les cours, d'autres n'en ont pas été capables, et d'autres enfin ont espéré que leur mobilisation porterait ses fruits... Nous voulons croire que l'esprit de tolérance dont ils ont fait preuve jusque-là, saura les guider afin qu'il ne soit pas ajouté d'autres difficultés pouvant rendre encore plus compliqué le chemin vers l'obtention obligatoire d'un climat scolaire apaisé... Oui, il faut absolument éviter que les collègues ne se divisent, car nous savons bien que ceux qui ont le pouvoir surfent aisément sur la vague des divisions pour ne jamais répondre aux revendications!

Les personnels de cet établissement, comme ceux de tous les établissements de l'académie, peuvent compter sur l'engagement sincère et déterminé de tous les militants du SNETAA-FO, et de la FNEC FP-FO, pour porter haut et fort les revendications exprimées clairement après l'assassinat de Dominique Bernard.

Courage à tous!

EM.

Protection fonctionnelle, mode d'emploi...

La protection fonctionnelle désigne les mesures de protection et d'assistance dues par l'administration à un agent qu'elle emploie lorsque celui-ci est victime, sans qu'une faute personnelle puisse lui être imputée, d'atteintes physiques ou morales envers sa personne ou ses biens à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, ou encore s'il fait l'objet de poursuites judiciaires pour des actes liés à sa fonction (articles L 134-1 à 12 du code général de la fonction publique).

L'administration a donc l'obligation d'accorder le bénéfice de la protection fonctionnelle à tout agent (et ayant-droit) fonctionnaire ou ancien fonctionnaire, stagiaire, contractuel, AED, AESH, qu'il soit victime ou mis en cause.

Si vous êtes donc victime, dans le cadre de votre exercice professionnel, d'une attaque contre votre personne (violence, insulte, menace, diffamation, harcèlement, atteinte volontaire à l'intégrité physique, outrage... de la part d'un élève, d'un parent, d'un collègue, d'un supérieur...) ou d'une atteinte contre vos biens matériels (véhicule endommagé, vol...) vous devez demander la protection fonctionnelle auprès de la Rectrice, sous couvert de votre chef d'établissement (procédure et modèle pour faire une demande en ligne sur notre site internet).

Même si sa mise en œuvre concrète peut prendre de nombreuses formes, la protection fonctionnelle est basée sur :

- des actions de soutien et de prévention (assurer la sécurité de l'agent et mettre fin aux agissements perpétrés à son encontre en prenant toute mesure conservatoire : lettre de soutien, proposition d'une prise en charge médicale, diligenter une enquête...)
- une assistance juridique et judiciaire (assistance par le biais de ses services ou par le choix d'un avocat, paiement des frais d'honoraires)

Si vous devez demander une protection fonctionnelle, n'hésitez pas à contacter le SNETAA-FO!

Thierry Clamens

Conseil Syndical Académique : Venez ! Participez à la vie syndicale !

Nous tiendrons notre premier CSA de cette année scolaire **au LP Paul Bert à Bayonne** <u>le</u> <u>jeudi 21 décembre</u>. Nous commencerons par faire le point sur l'actualité syndicale nationale et académique. Nous devrons aussi voter un renouvellement en partie du Bureau Académique.

Ensuite, nous parlerons de la réforme des LP, du nouveau processus d'élaboration de la carte des formations professionnelles, des problématiques des conditions de travail et de la protection des personnels, de l'inclusion systématique avec son acte 2 et de la formation par apprentissage dans le cadre de la mixité des publics et des parcours. Nous tenterons également de répondre à toutes les questions. Un secrétaire national, voire notre Secrétaire Général, sera présent.

Pour vous inscrire, utilisez le lien suivant : https://forms.gle/RZiX8629BWf6h1EK6.

Brèves

Aménagement d'horaires pour raison de santé

Les personnels enseignants confrontés à une altération de leur état de santé peuvent solliciter un allègement de service ou un aménagement de leur emploi du temps. La date butoir pour faire une demande est le vendredi 15 décembre. Tous les détails sont dans la « Note aux S1 » du 13 novembre 2023.

Détachement:

Vous trouverez en ligne la circulaire académique concernant le détachement dans les corps des personnels enseignants, d'éducation et PsyEN. Les personnels enseignants du 2nd degré souhaitant un changement de code discipline dans le même corps ne relèvent pas du détachement. Ils devront s'inscrire dans le cadre de la note de service académique de l'académie de Bordeaux « reconversion qualification habilitation » diffusée fin janvier 2024. De même, les enseignants déjà engagés dans un parcours de changement de code discipline en 2023-2024, ne relèvent pas non plus d'une demande de détachement. Ils seront contactés par le bureau SARH2.

CFP 2024-2025

Les personnels titulaires, stagiaires et contractuels peuvent bénéficier d'un congé de formation professionnelle. Ils sont attribués sur 6 mois dans le cadre d'une préparation au concours et sur la durée réelle de la formation dans les autres cas. Date butoir pour faire une demande : jeudi 14 décembre 2023. Depuis l'année 2017, très peu de PLP peuvent obtenir un CFP et il faut attendre au moins 5 ans avant d'obtenir satisfaction ! Voir tous les détails sur notre « Note aux S1 » du 20 novembre 2023.

Les annonces du MEN

Face à la nouvelle opération de communication du ministre qui, une fois de plus, vise à dresser un écran de fumée devant la casse de notre statut et la dégradation de nos conditions de travail, notre organisation réaffirme ses revendications :

- Annulation des 2500 suppressions de postes prévues à la rentrée ! Création des postes nécessaires !
- Augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice et abandon du « pacte »!
- Respect du Statut, des obligations de service et de notre liberté pédagogique!

2500 POSTES D'ENSEIGNANTS EN MOINS A LA RENTRÉE PROCHAINE



Agenda

Mardi 19 décembre

Comité Social d'Administration Académique

Jeudi 21 décembre

Conseil Syndical Académique à Bayonne

Jeudi 21 décembre

Comité Social d'Administration Spécial Région Académique